

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 9h30, le  
Conseil Communautaire régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 10 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part au vote
31	31	23

**Objet de la délibération : AFFECTATION DU RÉSULTAT  
CONSTATÉ AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU  
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF****23-03-16/12**

Conseillers à voix délibérative ayant pris part au vote :

M. PALMIERI	1 <sup>er</sup> Vice-Président – Maire de La Farlède
M. AYCARD	2 <sup>e</sup> Vice-Président – Maire de Belgentier
M. FABRE	3 <sup>e</sup> Vice-Président – Maire de Solliès-Toucas
M. GERARDIN	4 <sup>e</sup> Vice-Président – Maire de Solliès-Ville
Mme XICLUNA	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. MATTEODO	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme DRELON	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. DUPONT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. BOUBEKER	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme BELTRA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme MANGOT	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. BERTI	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. GENSOLLEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme FOUASSE	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville
M. CASTEL	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

**Conseillers ayant donné procuration :**

M. VITRANT à M. AYCARD  
Mme MARTINEZ à M. FABRE  
M. JAULT à M. MATTEODO  
M. COIQUAULT à Mme RAVINAL  
Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI  
Mme GAMBA à M. BERTI

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

M. PALMIERI ayant conservé la présidence de séance en l'absence de M. le Président, il expose au Conseil Communautaire que la section d'exploitation du budget annexe assainissement non collectif présente pour l'exercice 2022, un déficit de 1 419.19 € et un résultat antérieur reporté de 6 626.42 €, ce qui donne un résultat à affecter de 5 207.23 € qu'il convient d'affecter comme suit : 5 207.23 € sont proposés en report en exploitation au compte R002 "Excédent d'exploitation reporté" qui apparaitront au budget primitif 2023.

083-248300410-20230316-23\_03\_16\_12-DE

Recu le 23/03/2023

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

.../...

- **D'APPROUVER** l'exposé du président et de le transformer en délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa  
transmission en Préfecture du Var le  
et de sa publication le



Docteur André GARRON

Président CCGV  
Maire de Solliès-Pont

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "André Garron".

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*